Narbonne (11) : un Algérien sous OQTF condamné à 14 ans de prison pour le viol insoutenable d’une femme fragile sous curatelle. « Les mains ligotées avec un câble de téléphone… il lui impose des fellations sous la menace d’un couteau »

17/05/2025 à 20h01



Hier, après deux jours de procès et à l’issue de deux heures de délibéré, la cour d’assises de l’Aude a finalement reconnu Sidi-Mohammed M. coupable de viol et de tentative de viol sous la menace d’un couteau, à l’encontre d’une femme âgée de 50 ans placée sous curatelle renforcée, et atteinte de troubles psychiatriques. C’était le mercredi 5 septembre 2018 à Narbonne, sur le secteur de Razimbeau.

Dans son réquisitoire, le représentant de la société a rappelé que l’accusé encourait tout de même vingt ans de réclusion pour ces faits de viol avec des circonstances aggravantes. On

est là en plein dedans, avec une femme fragile âgée de 50 ans qui a été “réduite à un objet sexuel” (…)

La plaignante a eu les mains ligotées avec un câble de téléphone, pendant que l’accusé lui imposait des fellations sous la menace d’un couteau à pain. Il a également tenté de la pénétrer vaginalement, en vain… (…)

La plaignante est décédée le 3 janvier 2024. (…)

En conséquence, ce ressortissant algérien de 39 ans a été condamné à la peine de quatorze ans de réclusion criminelle… À laquelle s’ajoute une interdiction définitive du territoire national dès sa sortie de détention, en sachant qu’il était déjà sous OQTF. (…)

La Dépêche